

EXTRAIT N° DEL2025-51

du Registre des Délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le quatre décembre deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Rabah DRISSI, Jean-Pierre GRILLET, Florence QUILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Patrick DACNENBERGHEN, (a donné pouvoir à Stéphanie PRIGENT), Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Denis GASCHET), Myriam EL BAI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Bruno DESESQUELLE (a donné pouvoir à Dominique MESLET),

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 23 et le nombre de votants 29.

Jonathan DROY est désigné en qualité de secrétaire.

OBJET : CREANCES IRRECOUVRABLES PAR ADMISSION EN NON-VALEUR - ANNEE 2025

Vu les articles L1111-2, L2121-29, L1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 92, 165 et 203 du décret n°62-1587 du 29/12/1962,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la demande du Comptable public pour l'admission en non-valeur des créances qu'il n'a pas été en mesure de recouvrer sous le numéro de liste : 6698500133 en date du 30 octobre 2025,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,

Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour et 2 abstentions (Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT) :

- **AUTORISE** l'admission en non-valeur des sommes irrécouvrables reprises dans la liste 6698500133, présentée par le Comptable public le 30 octobre 2025, pour un total de 2 042,24€.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Meulan-en-Yvelines, le 11 décembre 2025

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
compte tenu de la transmission en préfecture le
Reçu en préfecture le 11/12/2025
et de la publication le
Publié le 11/12/2025
S²LOW
AUXILIAIRE DES YVELINES, le
ID : 078-217804012-20251211-DEL2025_51-DE